



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
LEGISLATION ET GESTION SCOLAIRES

L.G.S./07/18
Cl. *.*

**Aux Pouvoirs Organiseurs,
Aux Chefs d'Etablissements
de l'Enseignement Fondamental
de l'Enseignement Secondaire
de l'Enseignement de Promotion Sociale
catholique**
Pour Info
**Aux Pouvoirs Organiseurs
Aux Chefs d'Etablissements
De l'enseignement supérieur et des Centres PMS
Libres subventionnés**

Madame, Monsieur,

Bruxelles, le 6 juin 2007

OBJET : CALENDRIER DES JOURS OUVRABLES

Vous trouverez ci-joint le calendrier des jours ouvrables pour les années scolaires:

- 2007-2008
- 2008-2009.

En ce qui concerne le 2 mai 2008, le Ministre Fédéral de l'Emploi et du Travail a décidé que dans le secteur privé et public fédéral, ce jour serait férié en compensation de l'ascension, dont la date est fixée au 1^{er} mai (concomitance de deux jours fériés).

Nous sommes en attente de la décision de la Communauté française quant à la fixation de ce jour férié supplémentaire. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la décision du Gouvernement en la matière.

Nous attirons donc votre attention sur le fait que :

- l'année 2007-2008 comptera 181 jours de classe en raison de la simultanéité de l'Ascension et du 1^{er} mai (voir ci-dessous) ;
- l'année 2008-2009 comptera 183 jours de classe ;
- dans les deux cas, il n'y a pas de demi-jour au choix des établissements. En effet, les arrêtés du Gouvernement prévoyant le calendrier des vacances et congé n'ont pas fait usage de cette possibilité.

Espérant que ces informations pourront vous être utiles, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

Bénédicte BEAUDUIN
Directrice